

LA PARTICIPATION CITOYENNE

Ça donne quoi ?



Après la délibération favorable du conseil municipal suite à une réunion en mairie avec la gendarmerie pour installer une démarche de participation citoyenne qui consiste à sensibiliser les habitants de la commune en les associant à la protection de leur environnement. Ce dispositif est mis en place dans les secteurs touchés par les cambriolages et les incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Il n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie. Il complète les autres actions de prévention de la délinquance susceptibles d'être conduites au sein de la commune (opération tranquillité vacances, opération tranquillité seniors, réunions de sensibilisation, développement de la vidéoprotection,...). L'objectif d'une réunion publique est : de sensibiliser aux phénomènes de délinquance, les habitants d'une commune qui doivent adopter des actes élémentaires de prévention ; surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, ramassage de courrier, signalement aux forces de l'ordre des faits d'incivilités, des démarcheurs suspects...

Ce panneau sera placé à l'entrée du bourg !

PARTICIPATION CITOYENNE



En liaison immédiate avec la Police Municipale

Il est encore temps de vous inscrire !



Le lundi 16/10/2023 s'est tenue au foyer rural André Dubois à Asnières-la-Giraud, une conférence animée par la Gendarmerie de St Jean d'Angély, sur le thème de la "participation citoyenne". Celle-ci évoque le rôle de la population aux faits de délinquance et en particulier les cambriolages. Une quarantaine d'Asniérois(es) était présente dans la salle. Après une présentation du projet expliquant essentiellement l'objectif, les gendarmes ont indiqué le rôle du référent(e) se limitant à une surveillance des lieux-dits, bourg... en vue de lutter efficacement contre les cambriolages. Le but de la réunion était de sensibiliser les habitants sur la recherche de référent(es) pour assurer cette mission placée sous le signe du bénévolat tout en vivant tout naturellement une vie quotidienne. Rien ne change pour le référent, il a surtout un bon œil ! Les gendarmes ont indiqué que le rôle du référent(e) se limitait uniquement à une surveillance des habitations, bâtiments, commerces et d'informer la gendarmerie en cas de fait constaté, ou présence de véhicules/personnes suspects, mais en aucun cas d'intervenir sur les lieux. Ps: Sans le vouloir, vous êtes déjà référent dans votre commune, mais cadrer ce dispositif par la gendarmerie est fort conseillé afin d'obtenir de bons résultats (chute du nombre des cambriolages...)



Un protocole va être signé très prochainement entre M. le maire, Mme la Sous-Préfète et M le commandant de groupement de la gendarmerie afin de définir les modalités pratiques et les procédures d'évaluation du dispositif.



Le dispositif est strictement encadré par la gendarmerie qui veille à ce que l'engagement citoyen ne conduise pas à l'acquisition de prérogatives qui relèvent des seules forces de l'ordre. Les relations entre les habitants et la gendarmerie s'en trouvent alors renforcées.



dispositif

Le maire pivot en matière de prévention de la délinquance dans sa commune, le maire est chargé de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi du